

DECISION DU PRESIDENT
2025DECISION126

Objet : Don de documents désherbés à l'association France Bénin.

LE PRESIDENT,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu la délibération n°2023D107 du 25 septembre 2023 portant sur la mise à jour de la politique de régulation des collections du réseau des médiathèques,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la cession, à titre gratuit, de 100 livres sortis des collections courantes de lecture publique, au terme des opérations de désherbage, au profit de l'association France Bénin Vendée : 71 bd Aristide Briand – 85000 LA ROCHE-SUR-YON,

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 9 octobre 2025, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Président,
Guy Plissonneau



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.